

Montpellier, Octobre 2009

NOTE D'ALERTE FEU BACTERIEN

Causée par la bactérie *Erwinia amylovora*, cette maladie affecte gravement les arbres fruitiers à pépins (pommier, poirier, néflier, cognassier). Les maloïdés d'ornement (cognassier du japon, *Cotoneaster*, aubépine, *Pyracantha*, sorbier, alisier, cormier, *Photinia davidiana*, pommier et poirier d'ornement) peuvent également être contaminés et servir de réservoir à la maladie.

Le symptôme le plus commun est un brunissement suivi d'un dépérissement des rameaux atteints qui se recourbent sous forme de crosse.



Photo SRAL Languedoc-Roussillon



Photo SRAL Languedoc-Roussillon

Aspect « en crosse » des rameaux
avec flétrissement des feuilles

Des écoulements d'exsudats peuvent être visibles
sur les branches, feuilles et fruits infectés.

Ces gouttelettes, riches en bactérie, peuvent être
disséminées par la pluie, le vent, les insectes.



Photo SRAL Haute-Normandie

Les entrées préférentielles de la bactérie sont situées au niveau des fleurs, des jeunes pousses ou des pousses abîmées (grêle).

A noter : L'apparition des symptômes peut se produire jusqu'à 500 jours après l'inoculation de la bactérie.

Situation ces dernières années en France

En 2007, de nombreux foyers ont été observés dans plusieurs régions et notamment le Sud et l'Est de la France (PACA, Rhône Alpes), mais aussi en Aquitaine et pays de Loire.

Dans ces régions, les conditions climatiques du printemps et début d'été 2007 ont été particulièrement favorables à la maladie, avec des passages chauds durant la floraison et orageux durant la période de croissance. Les périodes pluvieuses et venteuses sont notamment très favorables à sa dissémination. Il est également probable que des foyers antérieurs non repérés et non assainis aient évolués.

Des foyers ont été identifiés dans le Gard et l'Hérault en 2008, avec une intensité moyenne.

Que faire en Languedoc-Roussillon ?

Surveillez attentivement vos parcelles (pommiers, poiriers...) et vos haies pour y repérer d'éventuels symptômes. La détection rapide des foyers est essentielle pour la réussite de la lutte contre cette maladie.

Par ailleurs, **conformément à l'article L251-6 du Code Rural, toute personne constatant la présence de cet organisme nuisible doit en faire immédiatement la déclaration au SRAL de sa région.**

Le feu bactérien est un parasite réglementé pour lequel **la lutte est obligatoire en pépinière** (Directive européenne 2000/29/CE) **mais aussi en verger** (Arrêté du 31 juillet 2000).

Si vous observez des symptômes suspects, veuillez contacter rapidement le SRAL.

Moyens de lutte

Le contrôle de la maladie repose prioritairement sur **l'assainissement des vergers présentant des symptômes.**

Cela se traduit par une taille des rameaux infectés jusqu'au niveau où les tissus semblent sains (soit 30 cm à 1 m en dessous du dernier signe visible de la maladie : rougissement ou brunissement des tissus sous-corticaux), le plus tôt possible après l'apparition des symptômes. Il est nécessaire de procéder à la désinfection régulière du sécateur par trempage dans l'alcool à 70° entre chaque coupe et d'évacuer hors du verger les bois taillés en vue de leur destruction (brûlage recommandé).

Dans tous les cas, il est impératif de vérifier que la taille a été efficace, au moyen de visites hebdomadaires.

Par ailleurs, ces mesures curatives peuvent être complétées, mais pas remplacées, par l'emploi de **produits phytosanitaires à usage préventif** : consulter le site <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>

En cas de doutes sur des symptômes ou pour tous renseignements complémentaires concernant la lutte, contactez- nous au :

DRAAF / SRAL LANGUEDOC-ROUSSILLON :

Poste de MONTPELLIER

Zac d'Alco - BP 3056

34034 MONTPELLIER CEDEX 01

Tél : 04 67 10 19 50

Fax : 04 67 03 10 21

Antenne de CARCASSONNE

Chemin de la Jasso-Plaine de Mayrevielle

11000 CARCASSONNE

Tél : 04 68 71 18 58

Fax : 04 68 47 46 45

Antenne de PERPIGNAN

St Charles International – BP 5103

66031 PERPIGNAN

Tél : 04 68 54 12 77

Fax : 04 68 85 40 53